



Direction du Logement et de l'Habitat

2026 DLH 214 – Octroi de la garantie d'emprunts finançant le portage foncier de six programmes de création de logements en Bail Réel Solidaire par la Foncière de la Ville de Paris

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Foncière de la Ville de Paris (FDVP), organisme foncier solidaire (OFS) de la Ville, souhaite procéder à la souscription des emprunts destinés à financer des acquisitions foncières pour la réalisation d'opérations de création de logements en Bail Réel Solidaire (BRS) localisées sur le territoire parisien.

Les logements en BRS ainsi créés proviennent soit d'une acquisition des logements par la FDVP dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) auprès d'un promoteur, soit d'une acquisition foncière par la FDVP dans le cadre d'un BRS opérateur.

Ces acquisitions foncières portent sur 6 opérations cumulant 74 logements en BRS répartis en :

- 2 opérations en VEFA :
 - 162 rue Lamarck (18e) pour 15 logements ;
 - 117bis rue des Pyrénées (20e) pour 7 logements ;
- 3 opérations en BRS opérateur dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par des bailleurs sociaux :
 - 16 rue Armand Carrel (19e) – Paris Habitat pour 10 logements ;
 - 12-16 avenue de la Porte de la Villette (19e) – RATP Habitat pour 20 logements ;
 - 71 rue Damesme (13e) – CDC Habitat Social pour 14 logements ;
- 1 opération en BRS opérateur dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par un promoteur :
 - Lot Lelong - ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14e) – Quartus Résidentiel pour 8 logements.

La Foncière de la Ville de Paris a désormais besoin de mobiliser les prêts de portage foncier Gaïa Long Terme nécessaires pour financer ces opérations d'acquisitions foncières et sollicite donc l'octroi de la garantie de la Ville de Paris. Les demandes de prêts correspondantes se trouvent en annexe de la présente délibération.

Je vous propose en conséquence d'accorder la garantie de la Ville de Paris aux emprunts à souscrire par la Foncière de la Ville de Paris auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de ces six programmes de création de logements en BRS, pour un encours total de 3 442 775 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

de Paris

Le Maire
Emmanuel GRÉGOIRE